



Les informations et résultats du tableau de frais sont donnés à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas constituer un document à caractère contractuel. La consultation auprès d'un notaire permettra de compléter cette information.

Rappel de vos critères :

Dans le département Côte-d'Or (21), vous avez fait l'Acquisition d'un terrain vendu par un particulier à un autre particulier — Où les deux particuliers sont non assujettis à la TVA, financé Sans emprunt , pour un prix de 1 800 €

Résultat de l'évaluation en date du mardi 24 juin 2025.

Emoluments du notaire	878 €
Emolument proportionnel de vente	78 € (dont 16 € de TVA)
Copies et formalités (estimation)	800 € (dont 160 € de TVA)
Emoluments réduits en application de l'article A 444-175 du code de commerce	180 € (dont 36 € de TVA)
Droits dus au Trésor Public	105 €
Droits d'enregistrement	105 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	15 €
Frais de publication de vente	15 €
Débours	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
TVA	36 €
Montant de l'évaluation de la TVA (Trésor Public)	36 €

Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)

1 000 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 55.56 % du prix d'acquisition dont -30.11 % destinés au Trésor Public.

